



LES
MINI-GUIDES
BANCAIRES

www.lesclesdelabanque.com

Le site pédagogique sur la banque et l'argent

Les 10 clés
pour bien gérer
mon compte
en banque



FÉDÉRATION
BANCAIRE
FRANÇAISE

FBF - 18 rue La Fayette - 75009 Paris

cles@fbf.fr



Ce mini-guide vous est offert par :

Pour toute information complémentaire,
nous contacter :

cles@fbf.fr - 01 48 00 50 05

Le présent guide est exclusivement diffusé à des fins d'information du public. Il ne saurait en aucun cas constituer une quelconque interprétation de nature juridique de la part des auteurs et/ou de l'éditeur. Tous droits réservés. La reproduction totale ou partielle des textes de ce guide est soumise à l'autorisation préalable de la Fédération Bancaire Française.

Éditeur : FBF - 18 rue La Fayette 75009 Paris - Association Loi 1901

Directeur de publication : Ariane Obolensky

Imprimeur : Concept graphique, ZI Delaunay Belleville - 9 rue de la

Poterie - 93207 Saint-Denis

Dépôt légal : juillet 2012

SOMMAIRE

J'organise mon budget personnel	4
Je consulte régulièrement mon compte	8
Je prévois la provision nécessaire au paiement	12
Je n'anticipe pas un accord de découvert	14
Je privilégie les paiements automatiques	16
Je ne confie à personne mes codes confidentiels	18
Je conserve mes moyens de paiement en lieu sûr	22
Je prends connaissance des tarifs	24
Je préfère les contrats écrits aux accords verbaux	26
Je mets de l'argent de côté	28

INTRODUCTION

Bien gérer votre compte bancaire et éviter des incidents suppose de suivre quelques règles simples. Toutes les informations utiles sont dans votre convention de compte, vos relevés de compte, la liste des services et tarifs, vos récapitulatifs de frais, etc. En agence ou à distance, votre conseiller est disponible pour toute question. Prenez rendez-vous avec lui pour dialoguer, avant d'éventuelles difficultés.

Ce guide vous donne les 10 clés pour bien gérer votre compte.



clé n° 1

J'organise mon budget personnel

Maîtriser votre budget est la façon la plus efficace de faire des économies et de gérer au mieux votre compte bancaire.

Comparez vos dépenses à vos ressources. Pour cela, **faites la liste de tous vos revenus puis de toutes vos dépenses** en séparant ce qui est certain et récurrent de ce qui est aléatoire et exceptionnel.

Si **les revenus sont supérieurs aux dépenses**, la différence correspond à la somme que **vous pouvez épargner**.

Dans le cas contraire, vous allez devoir déterminer les dépenses à réduire voire à supprimer.

Pensez à placer régulièrement l'argent qui reste, par exemple prévoyez un virement automatique vers votre compte d'épargne.



Le « guide pratique pour mieux maîtriser son budget » est téléchargeable gratuitement sur www.lesclesdelabanque.com.



ATTENTION

Si votre compte est débiteur, demandez un rendez-vous à votre conseiller pour étudier avec lui une solution.



clé n° 2

je consulte régulièrement mon compte

Par Internet, téléphone ou au guichet automatique (GAB), suivre votre compte, chaque mois, est indispensable **pour :**

- **vérifier la prise en compte de toutes vos opérations** (entrées et sorties),
- **pour connaître les sommes disponibles** avant d'engager de nouvelles dépenses.

Tenez compte des dépenses déjà faites mais pas encore enregistrées sur le compte, comme les chèques émis et pas encore encaissés ou les dépenses réalisées par carte en débit différé.

Attendez que vos ressources soient effectivement passées sur le compte avant de les dépenser ou choisissez un moyen de paiement adapté.

exemple

Si votre salaire est viré le 27 du mois, si vous risquez d'être trop juste, ne faites pas un paiement par carte à débit immédiat le 24. Si vous le pouvez, attendez pour effectuer un achat ou un retrait. Vous éviterez ainsi de rendre votre compte débiteur.

Au besoin, demandez à votre conseiller une carte à autorisation systématique, le solde est vérifié à chaque opération. Vous pourrez payer chez les commerçants et utiliser les distributeurs de billets sans risquer de rendre votre compte débiteur.



clé n° 3

Je prévois la provision nécessaire au paiement

Si vous n'avez pas assez d'argent sur votre compte pour permettre le paiement d'un chèque ou d'un prélèvement, vous risquez qu'il soit rejeté pour défaut ou insuffisance de provision et de devoir payer des frais bancaires.

Vous devez penser à maintenir la provision sur le compte tant que le chèque ou le prélèvement ne s'est pas présenté.

Quel que soit le mode de paiement que vous utilisez, **vous pouvez consulter à tout moment votre compte en vous connectant au service internet de votre banque.** C'est simple et rapide. Dans certaines banques, c'est parfois gratuit.



clé n° 4

Je n'anticipe pas un accord de découvert

La banque a toujours le droit de refuser de vous faire crédit.

Rendre votre compte débiteur sans l'accord de la banque, c'est à la fois :

- **risqué** car sans accord écrit, la banque peut refuser une opération si le compte n'est pas assez provisionné **et**
- **coûteux** car si la banque tolère une situation irrégulière temporaire, la surveillance de votre compte et chaque paiement accepté dans ces conditions génèrent des frais.

Contactez rapidement votre conseiller en cas de budget déséquilibré (dépense imprévue, baisse de revenus).

En cas d'achat ponctuel et important, pensez au prêt personnel. Il facilite la gestion de votre compte et vous permet généralement de bénéficier d'un taux plus avantageux qu'un découvert. Il ne doit cependant être souscrit que si vous pouvez le rembourser.



clé n° 5

Je privilégie les paiements automatiques

Choisissez les paiements automatiques (virements ou prélèvements) chaque fois que possible **pour payer vos charges à bonne date et sans pénalités de retard.**

Percevoir votre salaire par virement vous permet de disposer de l'argent plus rapidement que par chèque.

La mensualisation de certaines dépenses permet souvent d'avoir des prélèvements identiques chaque mois (électricité, impôts, transports, etc.). Il est plus facile d'en tenir compte dans un budget et d'éviter les surprises.



clé n° 6

**Je ne confie
à personne
mes codes
confidentiels**

Qu'il s'agisse du code confidentiel de votre carte, ou du code d'accès à la banque à distance, **personne**, ni votre conseiller bancaire, ni vos proches **n'a à connaître vos codes confidentiels.**

Si malgré toutes les mises en garde, **vous confiez vos codes**, même à un membre de votre famille, vous ne contrôlez plus totalement leur utilisation :

- **des dépenses peuvent passer sur le compte** sans que vous maîtrisiez leur date ou leur montant. Vous pourriez vous retrouver en difficultés comme, par exemple, faire un paiement sans provision suffisante. La banque ne pourra pas être tenue pour responsable ;

- **l'assurance de la carte bancaire**, en cas de perte ou vol, **pourrait ne pas vous couvrir** car vous n'aurez pas respecté le contrat ;
- **les principes de sécurité pourraient ne pas être respectés** lors de la connexion au service de banque à distance (saisie hors des regards indiscrets, non mémorisation du code, effacement de l'historique de navigation, etc.). Respectez les règles de sécurité de votre banque.



clé n° 7

Je conserve mes moyens de paiement en lieu sûr

Pour améliorer la sécurité de vos moyens de paiement et plus généralement la sécurité de toutes vos opérations, **adoptez les bons réflexes.**

Soyez vigilant : Ne laissez jamais votre chéquier ou votre carte bancaire dans votre véhicule, même fermé à clé ou à la portée de tous. Vous éviterez les frais que vous coûterait l'opposition pour perte ou vol.

Pour avoir l'esprit tranquille, pensez à **assurer vos moyens de paiement.**



Un guide de la « sécurité des opérations bancaires » est téléchargeable gratuitement sur le site www.lesclesdelabanque.com.



clé n° 8

Je prends connaissance des tarifs

Lisez tout particulièrement la liste des prix communiquée par la banque, 2 mois avant chaque changement tarifaire. Cette information est disponible sur son site Internet.

Connaître les prix pratiqués par votre banque vous permet de :

- **comparer** avec d'autres établissements,
- **choisir** les services qui vous conviennent le mieux,
- **résilier** un contrat si vous jugez que son prix a trop augmenté.



conseil

Certaines bonnes habitudes permettent d'éviter de payer des frais, par exemple choisissez les distributeurs de billets de votre banque où le retrait est gratuit.



clé n° 9

Je préfère les contrats écrits aux accords verbaux

Les contrats écrits (convention de compte, autorisation de découvert, etc.) **engagent votre banque et vous-même**. Il est facile de **s'y référer en cas de besoin**.

Ainsi, la convention de compte décrit les règles qui s'appliquent au fonctionnement de votre compte et, s'il y a lieu, les conditions dans lesquelles il pourra être débiteur. Elle précise également comment bien utiliser vos moyens de paiement.

Le respect de ces règles vous permet d'éviter des frais d'intervention inutiles.



clé n° 10

Je mets de l'argent de côté

Mettre de l'argent de côté **est utile pour les coups durs comme pour les coups de cœur.**

Si ce n'est pas toujours facile quand on a un budget serré, c'est pourtant une précaution essentielle. Même une petite somme peut être utile

L'argent que vous aurez épargné doit rester disponible, sans risque de perte en capital : préférez les livrets ou les comptes d'épargne. Les intérêts vous apporteront un supplément d'épargne.

Privilégiez un versement automatique et régulier, ainsi vous pourrez :

- intégrer cette épargne dans votre budget,
- prévoir combien vous aurez à une date donnée.